



**Termes de Référence pour la Sélection du Logo
Officiel du 1^{er} Concours Tunisien des Produits
du Terroir 2017**

I. Contexte:

A l'échelle mondiale, le consommateur actuel est devenu de plus en plus exigeant. Sa préoccupation majeure est de consommer des produits de qualité équilibrés entre l'aspect gustatif et sanitaire et l'apport nutritionnel. Ces nouveaux changements dans les modes de vie alimentaires expliquent bien l'orientation vers une alimentation basée sur les produits du terroir qui sont caractérisés par leur authenticité et typicité.

En Tunisie, les facteurs géographiques, historiques, culturels et humains ont créé un cadre favorable pour la production d'une gamme diversifiée de produits dans les différentes régions du pays. Cette diversité met en valeur l'héritage culinaire et le savoir-faire ancestral des populations locales.

Dans le cadre de la promotion et de la valorisation des produits du terroir Tunisiens, l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (**APIA**), en partenariat avec plusieurs administrations et agences publiques et organismes d'appui du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche et du Ministère de l'Industrie et du Commerce, s'est engagée de lancer le **premier concours des produits du terroir en Tunisie à la fin de l'année 2017** avec la collaboration du « Projet d'Accès aux Marchés des Produits Agroalimentaires et du terroir » (**PAMPAT**) qui est financé par le Secrétariat d'Etat à l'économie de la Confédération Suisse (**SECO**) et mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (**ONUUDI**).

Ce Concours sera un évènement national périodique basé sur des dégustations des différentes catégories de produits typiquement Tunisiens et se conclut par la remise de médailles aux meilleurs producteurs et leurs produits spécifiquement régionaux.

Dans ce cadre, un accent a été mis sur la nécessité de se doter d'outils de visibilité qui permettent de communiquer la notion du terroir. La création d'un logo est l'un de ces outils qui reflète bien l'idée du concours.

Le présent document fixe les modalités de sélection du concepteur du logo ainsi que les pré-requis de conception.

II. Objectifs du concours des produits du terroir :

1. Objectif général:

Ce concours aura comme but principal la promotion des produits du terroir Tunisiens et la mise en valeur de leurs qualités organoleptiques.

2. Objectifs spécifiques:

- Encourager l'amélioration de la qualité et l'augmentation de la valeur ajoutée des produits du terroir à travers la reconnaissance des atouts d'un produit donné par rapport aux produits similaires.
- Développer et/ou renforcer le lien entre les producteurs des produits du terroir au niveau des différents gouvernorats et régions de la Tunisie et les acheteurs et consommateurs (nationaux et internationaux).
- Mettre en valeur les meilleurs produits du terroir et promouvoir l'image de marque des produits typiques auprès des consommateurs, et au niveau des centrales d'achat (nationales et internationales) et des médias pour en booster la commercialisation et l'exportation.
- Contribuer à la modernisation du secteur des produits du terroir en favorisant l'organisation et le passage d'un secteur traditionnel à un secteur moderne, tout en gardant la typicité des produits du terroir.

3. Les produits du terroir dans le concours :

La première édition du concours Tunisien des produits du terroir concernera les catégories et sous catégories des produits suivants :

Catégorisation des produits de terroir pour le concours

Catégories	Olives et huiles d'olive	Fruits et Plantes Aromatiques	Miels et Fromages	Légumes	Produits de la pêche
Sous-catégories	<ul style="list-style-type: none"> • Olives de table • Huile d'olive conventionnelle • Huile d'olive biologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Dattes branchées conditionnées • Fruits séchés • Confiture de fruits • Jus de fruits • Sirop de fruits • Vinaigre • Eau d'églantier • Eau de fleur de rose • Eau de fleur de bigaradier 	<ul style="list-style-type: none"> • Miel d'agrumes • Miel de romarin • Miel d'eucalyptus • Miel de Thym • Miel toutes fleurs • Autres miels • Gelée royale • Fromage Sicilien • Fromage Testouri • Ricotta 	<ul style="list-style-type: none"> • Harissa Food Quality Label • Harissa traditionnelle à l'huile d'olive • Salade méchouia • Corète 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserve de sardine à l'huile d'olive. • Produits de pêche salés /marinés et/ou séchés

III. Définition des produits du terroir et concours similaires :

1. Définition des produits du terroir :

Un produit du terroir appartient à « **Un espace géographique délimité dans lequel une communauté humaine construit au cours de son histoire un savoir collectif de production fondé sur un système d'interactions entre un milieu physique et biologique, et un ensemble de facteurs humains. Les itinéraires sociotechniques sont ainsi mis en jeu, révèlent une originalité, confèrent une typicité, et aboutissent à une réputation pour un bien originaire de cet espace géographique ».**

⇒ Cette définition concerne **les produits agricoles et agroalimentaires.**

2. *Concours similaires :*

IMPORTANT : Vous pouvez consulter les pages suivantes pour avoir une idée sur les concours similaires à l'étranger, les logos adoptés, les médailles y afférentes, et les utilisations du logo sur différents supports :

- Concours Suisse des produits du terroir: <http://www.concours-terroir.ch/>
- Concours Marocain des produits du terroir: <https://www.concours-terroir.ma/>

IV. **La conception du LOGO du concours :**

1. *Les participants éligibles :*

- Cette compétition est ouverte pour tous les étudiants des classes terminales des **écoles publiques des beaux-arts, architecture et/ou toute autre discipline similaire.**

IMPORTANT : Les étudiants doivent nécessairement être munis d'une attestation d'inscription pour l'année universitaire 2016 - 2017.

- La sélection s'effectuera sur la base de la compréhension de la demande, la pertinence de la proposition et l'esprit innovant et créatif du logo.

2. *Les pré-requis du logo :*

Le logo doit refléter les éléments suivants :

- L'identité tunisienne
- Les produits du terroir agricoles et agroalimentaires
- La dénomination officielle du concours en 2 langues (Française et Arabe)

De plus le logo doit être **reproductible** pour concevoir des médailles (Or, Argent et Bronze) mais aussi **transposable** sur différents supports promotionnels.

3. Dénomination officielle du concours :

La dénomination officielle de ce concours est comme suit :

- En Français : **Concours Tunisien des Produits du Terroir**
- En Arabe : **المناظرة الوطنية للمنتجات الغذائية المحلية**

Cette dénomination doit figurer sur le logo en 2 langues (française et arabe)

4. Les règlements :

- Un participant ne peut présenter qu'un seul logo en son nom personnel.
- Le logo est à présenter sur papier A4 (21cm x 29.7cm) (mettre les codes couleurs utilisés). Aucune autre mention (nom du participant) ne doit figurer sur le papier sinon l'œuvre proposée sera rejetée.
- Un autre papier A4 (21cm x 29.7cm) doit être joint au logo sur lequel le participant décrit brièvement en français la signification de son œuvre (choix des couleurs, signification des constituants, relation avec le contexte du concours). Sans cette description, l'œuvre ne sera pas considérée, ce document ne doit pas comporter le nom du participant.
- Un CD comportant le logo en format vectoriel avec les constituants non consolidés, doit être fourni.
- Toutes les œuvres reçues dans le cadre de ce concours resteront propriété de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.
- L'Agence de Promotion des Investissements Agricoles peut, au besoin, apporter quelques retouches à l'œuvre retenue, compte tenu des exigences technologiques pour sa numérisation.
- Le logo retenu figurera sur tous les supports de communication de l'APIA qui concernent le concours des produits de terroir (posters, dépliants, site web, ...etc.)

5. Les Prix :

Seules les trois meilleures œuvres de logo seront primées.

- **1^{er} prix : 3000 DT**
- **2^{ème} prix : 2000 DT**
- **3^{ème} prix : 1000 DT**

6. Soumission des offres :

- Les documents (logo sur A4, description, et CD) doivent être mis dans une enveloppe sur laquelle le participant inscrit le nom, prénom, âge, sexe, adresse exacte, numéro de téléphone, école / université/ et niveau universitaire actuel.
- Cette enveloppe sera à son tour glissée dans une autre enveloppe qui sera adressée à **l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles** par voie postale à l'adresse suivante : **62, rue Alain Savary 1003 - Tunis Cité El Khadra - Tunisie** au plus tard le **13 Mars 2017**, le cachet de la poste faisant foi.
- Préciser à l'extérieur de l'enveloppe la Référence de l'œuvre « **LOGO CONCOURS TUNISIEN DES PRODUITS DU TERROIR**».